

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 octobre 2023

N° CM09102023-01
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT
M F. RABAUD
M P. BOUSSEAU
M M. PRAUD

Procuration à
"
"
"

M N. RIPALT
M JC MARCHAND
Mme L. VILLATEAU
M. JM BEAUFFRETON

Secrétaire : M JM BEAUFFRETON

OBJET : DISPOSITIF « ECO-PASS » – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR VALLADE ET MADAME TOUNSI

VU la délibération n° CM09052023-03 du 9 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de poursuivre son engagement, aux côtés du Conseil Départemental, dans le cadre du programme Eco-Pass ;

CONSIDERANT que le Département dispose d'un programme finançant exclusivement l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'améliorations énergétiques, selon un certain nombre de critères (éligibilité au prêt à taux 0 %, construction avant 1990, occupation en résidence principale, ...)

CONSIDERANT que le Département attribue une aide forfaitaire de 1 500,00 € subordonnée à l'octroi, par la Commune, d'une aide du même montant ;

CONSIDERANT que l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et de l'Energie de la Vendée), instructeur pour le compte du Département, a transmis à la Commune, le 20 septembre 2023, un nouveau dossier conforme aux critères d'éligibilité définis par le Conseil Départemental concernant les acquéreurs suivants :

| Nom | Adresse | Participation départementale | Participation communale |
|--|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Monsieur Arnaud VALLADE Madame Sarah TOUNSI | 10 rue de La Fournière | 1 500,00 € | 1 500,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une aide financière de 1 500,00 € à Monsieur Arnaud VALLADE et Madame Sarah TOUNSI dans le cadre du dispositif « Eco-Pass », sous condition de réalisation de l'opération et de la transmission des documents nécessaires à l'ADILE ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'attestation correspondante.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Jean-Michel BEAUFFRETON
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire